

Accord d'Agadir : signature au Caire de cinq protocoles de coopération

Economie

Posté par: Administrateur

Publié le : 10-04-2016 11:57:42

Les ministres du Commerce des pays membres du "Protocole d'Agadir" sur le libre échange (Maroc, Egypte, Tunisie et Jordanie), ont procédé dimanche au Caire, à la signature de cinq protocoles d'accords et de deux mémorandum d'entente pour promouvoir la coopération dans divers domaines.

Le ministre égyptien du commerce et de l'industrie, Tarek Qabil, a annoncé que les ministres du Commerce des pays membres de l'Accord arabo-méditerranéen de libre-échange dit 'Accord d'Agadir', qui regroupe l'Egypte, le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, ont donné leur aval à l'adhésion du Liban et de la Palestine à cet Accord.

C'était en marge de la 3e réunion de la Commission des ministres du commerce des pays membres de cet accord, dont les travaux se sont ouverts dimanche au Caire

Par ailleurs, Mohamed Abbou, ministre délégué marocain en charge du commerce, a indiqué que le volume total des échanges commerciaux entre le Maroc et les Etats membres de l'Accord d'Agadir sur le libre-échange (Maroc, Egypte, Tunisie, Jordanie) a enregistré une augmentation significative depuis son entrée en vigueur en 2007, passant de 690 à plus de 890 millions de dollars en 2015.

En dépit de cette courbe ascendante, le Maroc aspire à tirer encore davantage vers le haut le niveau de cette coopération, avec la contribution du secteur privé, a-t-il assuré.

Le royaume du Maroc, dans le cadre de sa politique d'ouverture économique, a mis en place des plans ambitieux au niveau sectoriel et développé un système juridique encadrant ses échanges commerciaux avec les membres de l'accord, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, a souligné le ministre.

Il a, à cet égard, exprimé la volonté du Maroc de poursuivre ses efforts d'apporter toutes les formes de soutien à cet accord en vue de lui permettre d'atteindre ses nobles objectifs, invitant le secteur privé à explorer et à exploiter toutes les possibilités offertes dans ce cadre.

Les travaux de cette réunion sont axés essentiellement sur l'évaluation du processus d'application de l'accord et l'examen des moyens à mettre en oeuvre pour en tirer profit en matière de libéralisation des échanges commerciaux entre les pays concernés et d'augmentation de leurs exportations vers l'Union européenne à travers des projets de complémentarité industrielle.

Rehausser le volume des échanges

L'Accord d'Agadir, rappelle-t-on, a pour objectif de rehausser le volume des échanges commerciaux entre l'Egypte, la Tunisie, le Maroc et la Jordanie, mais aussi avec l'Union européenne, et de renforcer la complémentarité économique entre ces pays, plus particulièrement dans le secteur

industriel.

Cet accord, lancé à l'initiative du Maroc en mai 2011, a été signé le 25 février 2004 et est entré en vigueur le 6 juillet 2006, alors que sa mise en application effective remonte au 27 mars 2007.

LE360